Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET2024

SERVICES A LA POPULATION
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Fixation des tarifs des Centres aquatiques AgglOcéane Vernouillet et Saint-Rémy-sur-Avre 2024/2025

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2024-154

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**77**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Il a été exposé que,

La réouverture du nouvel AgglOcéane - Vernouillet en septembre dernier a permis d'élargir l'offre de service multisite en matière d'équipements sportifs, visant à répondre aux nouvelles attentes des différents publics sur l'ensemble des activités et prestations aquatiques.

Les tarifs uniformisés sur les deux centres aquatiques de Saint-Rémy-sur-Avre et Vernouillet applicables au 1er juillet 2023 doivent être révisés suivant l'indexation du coût de la vie, soit 2,5 % sur la majorité de la grille tarifaire.

Néanmoins, suivant la volonté des élus de répondre au plus près des besoins de leurs usagers, il a été pris en considération la fréquentation des centres aquatiques, d'une part sur les bassins aquatiques et bien-être, mais également quant aux activités proposées.

De plus, il apparaît nécessaire, afin d'optimiser la fréquentation et de fidéliser les usagers, de procéder à des créations et ajustements de tarifs.

Par conséquent, il est proposé de délibérer les nouveaux tarifs applicables sur les établissements de bain gérés en régie à compter du 1er juillet 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

GRILLE TARIFAIRE CENTRES AQUATIQUES AGGLOCEANE 2024/2025

ENTREES	Tarifs Centres Aquatiques 1er juillet 2023	Tarifs proposés au 1er juillet 2024
ESPACE AQUATIQUE Tarif public hors Agglo		
Adulte (à partir de 16 ans)	6,90 €	6,90 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	5,70 €	5,70 €
Enfant de moins de 3 ans		GRATUIT
10 entrées adulte (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	61,00 €	62,10 €
10 entrées enfant (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	51,50 €	51,30 €
Pass 4 famille (4 personnes dont 2 adultes maximum)	19,50 €	19,90 €
Entrée groupe (moins de 16 ans à partir de 10 personnes)	4,60 €	4,60 €
Entrée PMR + 50 % (enfants et adultes)		4,60 €
ESPACE AQUATIQUE Tarif Résidents Agglo		
Adulte (à partir de 16 ans)	5,50 €	5,50 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	4,50 €	4,50 €
Enfant de moins de 3 ans		GRATUIT
10 entrées adulte (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	49,50 €	49,50 €
10 entrées enfant (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	40,00 €	40,50 €
Pass 4 famille (4 personnes dont 2 adultes max)	15,00 €	15,00 €
Entrée groupe (moins de 16 ans à partir de 10 personnes)	3,70 €	3,70 €
Entrée PMR + 50 % (enfants et adultes)		4,60 €
ESPACE BIEN-ÊTRE (Plus de 18 ans)		
Entrée Bien-être (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 13h45 en période scolaire + matinale Agglocéane Vernouillet)	9,00 €	9,00 €
10 entrées Liberté (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	150,00 €	150,00 €
Entrée Duo Liberté (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 13h45 en période scolaire + matinale Agglocéane Vernouillet)	16,00 €	16,00 €
ESPACE AQUATIQUE & ESPACE BIEN-ÊTRE (Plus de 18 ans)		
Entrée Liberté	18,00 €	18,00 €
10 entrées Liberté (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	150,00 €	150,00 €
Entrée Duo Liberté	32,00 €	32,00 €
PASS-ACTIVITES AQUATIQUES		
PASS-ACTIVITES BASIC (toutes les activités sauf PREMIUM)		
Séance	13,00 €	13,30 €
10 séances (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	120,00 €	123,00 €
PASS-ACTIVITES PREMIUM : bébés nageurs, activités basic, aquabiking, aquahiit, aquadynamic		
Séance	15,00 €	15,40 €
10 séances (carte utilisable dans les deux centres aquatiques)	145,00 €	148,60 €
Entrée découverte (accès à tous les espaces et à toutes les activités pendant 1 journée)	25,00 €	25,60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

ABONNEMENTS : accès illimité en toute liberté		
ADULTES (abonnements valables dans les deux centres aquatiques)		
ACCES AUX ESPACES		
Classic :		
Accès illimité à l'espace aquatique (mensuel)	24,00 €	24,00 €
Accès illimité à l'espace aquatique (annuel*)	265,00 €	265,00 €
Liberté		
Accès illimité aux espaces aquatique et bien-être (mensuel)	37,00 €	37,00 €
Accès illimité aux espaces aquatique et bien-être (annuel*)	410,00 €	410,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES		
Essential (activités proposées : aquarelax, aquafitness, aquadynamic et autres)		
Accès illimité aux espaces et à 4 activités d'aquasports BASIC hebdomadaire (abonnement mensuel)	45,00 €	45,00 €
Accès illimité aux espaces et à 4 activités d'aquasports BASIC hebdomadaire (abonnement annuel*)	490,00 €	490,00 €
Excellence (activités proposées : aquabike, aquahiit et autres)		
Accès illimité aux espaces et à 4 activités d'aquasports BASIC et 2 PREMIUM hebdomadaire (abonnement mensuel)	53,00 €	53,00 €
Accès illimité aux espaces et à 4 activités d'aquasports BASIC et 2 PREMIUM hebdomadaire (abonnement annuel*)	599,00 €	599,00 €
FRAIS D'ADHESION	30,00 €	5% de l'abonnement
ENFANTS		
ACCES AUX ESPACES (abonnements valables dans les deux centres aquatiques)		
Essential enfant : Accès illimité à l'espace aquatique (mensuel)	15,00 €	15,00 €
Essential enfant : Accès illimité à l'espace aquatique (annuel*)	160,00 €	160,00 €
ACCES AUX ACTIVITES		
Pass-annuel d'apprentissage de natation (1 accès hebdomadaire hors vacances de septembre à juin)	249,00 €	250,00 €
Pass-semestriel de natation (1 accès hebdomadaire hors vacances sur un semestre)	130,00 €	130,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES (accès aux deux centres aquatiques)		
Accès à l'espace aquatique en illimité un an de date à date et à 1 séance d'apprentissage hebdomadaire (hors vacances) *	380,00 €	380,00 €
STAGES		
Stage intensif de natation sur 5 jours (vacances)	55,00 €	60,00 €
Stage "bleu" Agglocéane spécifique CCAS	GRATUIT	GRATUIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

SCOLAIRES PREMIER DEGRE hors Agglo		
SCOLAIRES : coût d'1 séance pour 1 classe (sur la base de 2 ou 3 classes/créneau) natation scolaire ou test voile		
Scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)	93,00 €	93,00 €
renfort 40 min prestation pédagogique	40,00 €	40,00 €
SCOLAIRES PREMIER DEGRE Agglo		
SCOLAIRES : coût d'1 séance pour 1 classe (sur la base de 2 ou 3 classes/créneau) natation scolaire ou test voile		
Scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)	63,00 €	63,00 €
renfort 40 min prestation pédagogique	40,00 €	40,00 €
MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT		
1 heure ligne d'eau	26,00 €	26,00 €
1 heure bassin polyvalent ou bassin sportif (idem deux centres)	104,00 €	104,00 €
45 min bassin balnéo St Rémy ou apprentissage Vernouillet + encadrement public handicapé	58,00 €	58,00 €
1 heure de prestation pédagogique	59,00 €	59,00 €
LOCATION EQUIPEMENT		
Espace aquatique complet sauf bien-être à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	1 470,00 €	1 470,00 €
Espace aquatique complet sauf bien-être à la journée (personnel accueil et entretien compris)	2 572,50 €	2 572,50 €
Espace bien-être à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	997,50 €	997,50 €
Espace bien-être à la journée (personnel accueil et entretien compris)	1 732,50 €	1 732,50 €
Equipement dans sa totalité à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	2 257,50 €	2 257,50 €
Equipement dans sa totalité à la journée (personnel accueil et entretien compris)	3 990,00 €	3 990,00 €
Salle mur de sel Vernouillet demi-journée	25,00 €	25,00 €
Salle mur de sel Vernouillet journée	50,00 €	50,00 €
Salle polyvalente Vernouillet (heure)	20,00 €	20,00 €
Salle polyvalente Vernouillet (demi-journée)	100,00 €	100,00 €
Salle polyvalente Vernouillet (journée)	190,00 €	190,00 €
Nettoyage salle polyvalente suite à restitution non conforme au contrat de location		30,00 €/heure
Dégradation matériel salle polyvalente		suivant devis de réparation ou remplacement
Espace Engazonné du centre aquatique Agglocéane Saint-Rémy-sur-Avre		60 €/jour
Pénalités pour non-respect des clauses et modalités d'exécution de la convention d'occupation		De 50 € à 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

AUTRES PRESTATIONS		
Forfait anniversaire (sur la base de 10 enfants / animation / goûter / boisson)	150,00 €	150,00 €
Anniversaire : enfant supplémentaire	15,00 €	15,00 €
Entrée animation et événementiel	3 à 40 €	3 à 40 €
Vente ou recréation de cartes	5,00 €	5,00 €
Vente ou recréation de bracelets	7,00 €	7,00 €
** Paiement des abonnements annuels possible en trois fois sans frais*		

OFFRES TARIFAIRES PONCTUELLES SPECIFIQUES
1 entrée gratuite pour 10 achetées
1 séance gratuite pour 10 achetées
1 entrée offerte pour 1 entrée achetée
1 séance activité aquatique offerte
1 mois offert pour toute souscription annuelle
Séance unitaire offerte sur l'achat d'un pass activités
Frais de dossiers offerts pour toute souscription
Entrée offerte (validité 1 an)
CNAS : 3,50 € entrée unitaire pour l'agent et ses ayants-droits sur présentation de la carte
CNAS : entrée Liberté 14 € pour l'agent sur présentation de la carte
Agents communaux de l'Agglomération du Pays de Dreux ne bénéficiant pas du CNAS : 3,50 € entrée unitaire pour l'agent (sur présentation d'une pièce d'identité)*
Agents communaux de l'Agglomération du Pays de Dreux ne bénéficiant pas du CNAS : entrée Liberté 14 € pour l'agent (sur présentation d'une pièce d'identité) *
CE : 10% de réduction sur les cartes de 10 entrées (à partir de 5 cartes achetées).
Mise à disposition ligne d'eau à titre gratuit personnel MNS auto-entrepreneur pour cours particuliers
Mise à disposition lignes d'eau à titre gratuit associations sportives / institutions hébergées avant travaux
Mise à disposition salle polyvalente associations sportives hébergées avant travaux gratuite pour deux jours par an
Mise à disposition salle polyvalente organisme formation Agglo BNSSA selon planning de formation
Accès gratuit au bassin sportif et polyvalent pour stagiaires BNSSA et BPJEPS AAN (justificatif à produire)
** dans la limite de 5 entrées par mois par agent*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs pour l'année 2024/2025 des centres aquatiques Agglocéane, conformément à la grille figurant ci-dessus ;
ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs prendront effet au 1er juillet 2024 ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :04/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04/07/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**